

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 20/02/17
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 16/03/17
Affichage le : 07/04/17
Transmission préfecture le : 07/04/17
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20170324-lmc197083-DE-1-1
Du : 07/04/17
Délibération exécutoire le : 07/04/17

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 24 mars 2017

POLITIQUE A05 LOGEMENTS**GARANTIE DÉPARTEMENTALE D'EMPRUNT EN FAVEUR DE L'OPH HAUTS
DE SEINE HABITAT EN VUE DE FINANCER L'ACQUISITION EN VEFA DE 43
LOGEMENTS SOCIAUX SITUÉS RUE DE L'ETANG DE LA TOUR À RAMBOUILLET**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M LAURENT RICHARD ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.3231-4, L.3231-4-1, R.3231-1, L.3211-1, L.3221-1, L.3131-1, L.3131-2, R.3131-1 ;

Vu l'article 28 de la délibération n° 2015-CD-9-5032.1 en date du 2 avril 2015 donnant délégation à la Commission permanente pour l'approbation de toutes les décisions concernant les garanties d'emprunt ;

Vu la demande de l'OPH HAUTS-DE-SEINE HABITAT sollicitant auprès de la Caisse des Dépôts 5 emprunts d'un montant total de 6 713 882 € ;

Vu la demande en date du 2 février 2016 de l'OPH HAUTS-DE-SEINE HABITAT sollicitant la garantie départementale à 50% pour ces emprunts ;

Vu l'article R 221-19 du Code Monétaire et Financier ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

Article 1 : D'accorder sa garantie à 50% à l'OPH HAUTS-DE-SEINE HABITAT, située 45, rue Paul Vaillant-Couturier à Levallois-Perret, pour le remboursement de 5 emprunts d'un montant total de 6 713 882 € Euros à contracter auprès de la Caisse des Dépôts. Ces prêts sont destinés à financer une opération de l'acquisition en VEFA de 43 logements sociaux situés rue de l'Etang de la Tour à Rambouillet (« La Croisée des Bois »).

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Prêt Caisse des Dépôts et Consignations	PLAI	PLAI foncier	PLUS	PLS	PLUS foncier
Montant	2 249 300 Euros	1 176 816 Euros	1 231 470 Euros	1 412 000 Euros	644 296 Euros
Durée d'amortissement	40 ans	50 ans	40 ans	30 ans	50 ans
Index de révision	Livret A				
Marge fixe sur index de révision	-0.2%	-0.2%	+0.6%	+1.11%	+0.6%
Taux d'intérêt	Livret A-0.2%	Livret A-0.2%	Livret A+0.6%	Livret A+1.1%	Livret A+0.6%
Périodicité des échéances	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)				
Taux de progressivité échéances	0%	0%	0%	0%	0%
Modalité de révision	Double révisabilité limitée				

Article 2 : Le Département déclare que cette garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

Article 3 : Le Département s'engage au cas où l'OPH HAUTS-DE-SEINE HABITAT, pour quel que motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, à en effectuer le paiement sur simple demande de la Caisse des Dépôts, adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : S'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Article 5 : Autorise Monsieur le Président du Conseil Départemental à signer la convention de garantie d'emprunt ci-annexée et ses avenants éventuels, et à intervenir aux contrats de prêt entre la Caisse des Dépôts et l'OPH HAUTS-DE-SEINE HABITAT, ainsi que pour tous les documents y afférents.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 24 mars 2017

GARANTIE DÉPARTEMENTALE D'EMPRUNT EN FAVEUR DE L'OPH HAUTS DE SEINE HABITAT EN VUE DE FINANCER L'ACQUISITION EN VEFA DE 43 LOGEMENTS SOCIAUX SITUÉS RUE DE L'ETANG DE LA TOUR À RAMBOUILLET

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (37) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Jean-Michel Fourgous, Janick Géhin, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (5) : Christine Boutin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Marcelle Gorguès, Laurence Trochu.